

Travailleurs migrants et pandémie de covid-19

MESSAGES CLÉS

- Les migrants jouent un rôle important dans les systèmes agroalimentaires.¹ Les mesures qui ont une incidence sur la circulation des personnes (à l'intérieur d'un même pays ou entre différents pays) et qui entraînent des pénuries de main-d'œuvre ont des conséquences sur les filières agricoles et, par conséquent, sur les disponibilités alimentaires et les cours mondiaux.²
- Un grand nombre de travailleurs migrants ne sont pas déclarés ou sont embauchés de façon irrégulière. De ce fait, dépourvus d'une quelconque protection, ils sont particulièrement vulnérables face à l'exploitation, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Souvent, ils n'ont pas accès aux soins de santé, à la protection sociale ni aux mesures mises en place par les États.
- La pandémie devrait faire baisser de façon considérable les envois de fonds à destination des pays d'origine des migrants. Cela aura des répercussions notables sur les moyens de subsistance des populations rurales et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions dont ils sont originaires.
- Les mesures de riposte doivent principalement viser à protéger les travailleurs sur le lieu de travail, à prolonger les permis de travail temporaires, à garantir la circulation en toute sécurité au sein des pays et entre les pays, à faire coïncider la demande et l'offre en main-d'œuvre, tout en protégeant les vies et les moyens de subsistance des personnes et en préservant l'emploi et les revenus des plus vulnérables d'entre elles. Tous les migrants doivent pouvoir accéder aux mesures de riposte, y compris aux mesures sanitaires et de protection sociale, quelle que soit leur situation migratoire ou professionnelle.

PRINCIPAUX ENJEUX POLITIQUES

Les migrants internes et internationaux participent à plus d'un titre au développement agricole et rural. En effet, non seulement ils envoient des fonds et transfèrent des connaissances dans leurs pays d'origine, mais ils travaillent aussi dans les systèmes agroalimentaires de leurs lieux de destination. La pandémie a mis en évidence le rôle fondamental que jouent les migrants dans le bon fonctionnement de l'approvisionnement alimentaire.³ Les questions à examiner en rapport avec les politiques sont les suivantes:

¹ On entend par «migrant» toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour (OIM, 2011).

² Les statistiques officielles sous-estiment grandement la proportion de migrants qui travaillent dans l'agriculture, en raison du manque de données et de l'importance du secteur informel. Les données qui émanent de différents contextes nationaux indiquent que cette proportion est considérable, en raison notamment de faibles barrières à l'entrée par rapport à d'autres secteurs.

³ Pour plus d'informations, voir le [Cadre de la FAO sur les migrations. La migration, un choix et une opportunité pour le développement rural](#)

- **Les mesures qui limitent les déplacements de personnes, que ce soit entre différents pays ou à l'intérieur d'un même pays, auront des conséquences sur les filières d'approvisionnement agricoles. La pénurie de main-d'œuvre risque de déstabiliser la production, ainsi que la transformation et la distribution de produits alimentaires.** À mesure que la pandémie évolue, des préoccupations relatives au manque de travailleurs migrants au moment des plantations et des récoltes se font jour. Dans les pays européens, cette éventuelle pénurie de main-d'œuvre pourrait avoir des répercussions sur un large éventail d'espèces cultivées, en particulier sur les cultures à forte intensité de main-d'œuvre (par exemple les tomates, les concombres, les poivrons, les fraises, les cerises, les pommes de terre et les asperges). D'une manière générale, on estime à un million le nombre de travailleurs agricoles saisonniers manquant en Europe, essentiellement en provenance d'Europe orientale et d'Afrique du Nord. D'après les prévisions des syndicats agricoles, la pénurie de main-d'œuvre s'élève à 200 000 travailleurs saisonniers en France, 300 000 en Allemagne et 370 000 en Italie.⁴ En [Australie](#), on estime qu'environ 50 pour cent des ouvriers agricoles des exploitations maraîchères et 30 pour cent de ceux travaillant dans des exploitations produisant des fruits et des fruits à coques sont des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. Au [Canada](#), les exploitations agricoles et le secteur de la transformation des produits alimentaires emploient de 50 000 à 60 000 travailleurs migrants. Les travailleurs étrangers y représentent 30 pour cent de la main-d'œuvre du secteur des produits de la mer de table. Aux [États-Unis d'Amérique](#), les travailleurs migrants qui occupent des emplois saisonniers ou temporaires représentent jusqu'à 10 pour cent des ouvriers agricoles. Le secteur étasunien des produits de la mer alimentaires, notamment en [Alaska](#), emploie plus de 20 000 travailleurs migrants par an. La pénurie de main-d'œuvre étrangère qui a été provoquée par la fermeture des frontières internationales et l'imposition de restrictions aux déplacements constitue un défi considérable et aura des retombées sur les prix et la disponibilité de certains produits.
- **Les travailleurs migrants sont durement frappés. La fermeture des entreprises et les restrictions appliquées aux déplacements, conjuguées à un défaut d'accès ou à un accès restreint aux différentes formes de protection sociale accentuent l'exposition des migrants à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.** À cause de la perte d'emploi et de revenus instables, ils pourront plus difficilement avoir accès à des aliments adéquats et nutritifs pour eux-mêmes et leurs familles. Les mesures de distanciation sociale rejaillissent sur les services fournis aux migrants, y compris sur la distribution de repas aux plus vulnérables (par exemple les migrants en transit, les demandeurs d'asile déboutés, les sans-abri). Dans de nombreux pays, les travailleurs migrants peinent à pouvoir rentrer dans leurs zones rurales d'origine. Et, une fois de retour, on les perçoit comme des vecteurs de contagion de la covid-19 et ils font de plus en plus l'objet de discriminations. Pour les enfants de familles migrantes, à la fermeture des écoles et à la perturbation des programmes d'alimentation scolaire, s'ajoute le risque accru de malnutrition et d'exploitation du travail des enfants.
- **De nombreux travailleurs agricoles migrants assurent encore des services essentiels associés au secteur des aliments. Cependant, bon nombre d'entre eux ne sont pas déclarés ou n'ont pas de contrat de travail. Ils sont confrontés à la précarité des logements et à de mauvaises conditions de travail et ils n'ont pas accès aux soins ni à la protection sociale. Ils risquent davantage de faire face à des problèmes de sécurité au travail et de mettre en danger leur santé. Ils sont plus susceptibles de contracter et de propager la covid-19.** Beaucoup de travailleurs agricoles migrants vivent et travaillent dans des conditions précaires. Souvent, ils n'ont pas accès à l'hygiène, à l'assainissement ni à du matériel de protection. Dans certains

⁴ Article de Natash Foote du 25 mars 2020, disponible en ligne, *Les mesures adoptées pour lutter contre la covid-19 pourraient entraîner une pénurie de main-d'œuvre catastrophique dans le secteur agricole de l'Union européenne.* <https://www.euractiv.com/section/agriculture-food/news/covid-19-measures-could-cause-devastating-labour-shortage-in-eu-farming/>

cas, les logements surpeuplés de travailleurs migrants risquent de se transformer en foyers de contamination, entraînant davantage de décès et la stigmatisation des habitants de la part des populations locales. De nombreux travailleurs effectuent leurs trajets en commun, ils partagent une voiture ou ils montent à bord de bus surchargés pour se rendre au travail. Les migrants ont difficilement accès aux informations sur les mesures de protection à adopter face à la covid-19. Ils font face à différents obstacles: manque d'information fournie par les employeurs, barrière de la langue, analphabétisme et/ou accès limité à internet. Les migrants sans papiers sont encore plus vulnérables, car ils n'ont souvent pas accès aux soins de santé ni à la protection sociale s'ils tombent malades ou s'ils arrêtent de travailler.

- **La crise aura des retombées différentes sur les migrants, en fonction de leur statut professionnel et migratoire. Si les mesures adoptées pour y parer ne sont pas bien conçues, de nombreux migrants risquent de demeurer sans protection et d'être exposés à l'exploitation, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.** En fonction de la catégorie dont ils relèvent (par exemple selon qu'ils soient des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des travailleurs migrants, des migrants internes ou internationaux, des migrants permanents, temporaires ou saisonniers, des migrants sans papiers ou en situation régulière), les migrants ne disposent pas d'un même accès aux permis de travail, aux programmes de protection sociale, aux mesures de relance et aux systèmes de soins de santé. Dans ce cadre, la voix des travailleurs les plus vulnérables et qui ne bénéficient d'aucune protection est inaudible, et notamment celle des travailleurs indépendants, des travailleurs d'une entreprise familiale, des travailleurs saisonniers et des travailleurs employés de manière occasionnelle, avec des emplois précaires, non déclarés et pendant des périodes très courtes dans le sous-secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les mesures de riposte doivent impérativement prendre en compte les différents besoins des migrants qui travaillent dans le secteur agroalimentaire, et aussi les questions sexospécifiques et liées à l'âge. Du fait de la division préexistante selon le sexe sur le marché du travail rural et de situations extrêmement nombreuses d'emplois non décents, les travailleuses migrantes sont touchées de façon disproportionnée. La pandémie pourrait aussi aggraver la vulnérabilité des femmes face à l'exploitation par le travail et aux abus à caractère sexistes, sur leur lieu de travail ou lors de leurs déplacements, ainsi qu'aux violences conjugales. Des tâches supplémentaires dans le domaine des soins pourraient alourdir la charge de travail des femmes. De même, les jeunes migrants occupent plus souvent des emplois irréguliers. S'ils ne sont pas suffisamment aidés et protégés, ils sont susceptibles d'être frappés plus durement par le chômage de masse et d'être des travailleurs pauvres. La suspension des programmes d'éducation et de formation touche aussi tout particulièrement les jeunes. Les migrants de retour ou les candidats à l'émigration, qui n'ont pas accès à la formation professionnelle ni aux activités agricoles, risquent fort de pâtir des conséquences de la maladie sur leur aptitude à répondre à la crise, à créer des emplois et s'assurer des moyens de subsistance.
- **Le ralentissement économique entraîné par la pandémie de covid-19 va avoir une incidence non seulement sur les travailleurs migrants dans le pays hôte, mais également sur leurs familles restées dans leur pays d'origine, à cause de l'interruption soudaine des envois d'argent ou de la baisse des montants envoyés.** Environ 40 pour cent des fonds envoyés dans un autre pays sont à destination de zones rurales. Les envois de fonds contribuent à pérenniser les moyens de subsistance de nombreux ménages et représentent environ 60 pour cent du revenu annuel total. Les ménages fortement tributaires des envois de fonds sont susceptibles d'être parmi les plus touchés. Dans un nombre croissant de pays émetteurs, à cause des mesures de confinement, les migrants ne peuvent plus se rendre dans les agences qui effectuent les envois de fonds. Bon nombre d'entre eux n'ont par ailleurs pas de solution de rechange (transferts électroniques par exemple). Les mêmes problèmes se posent à l'autre extrémité de la chaîne, puisque les destinataires des envois de

fonds ne peuvent pas se rendre aux points de retrait. Il est difficile de prévoir quelle sera la portée de l'impact sur les envois de fonds. Les enseignements tirés de la crise financière de 2008 et de la crise de la dette de 2011 laissent présager une diminution considérable des envois de fonds aux familles, qui s'élèvent à plus de 500 milliards d'USD par an. Environ un milliard de personnes, qui dépendent de façon directe des envois de fonds à l'échelle mondiale, seront probablement touchées.⁵

EXAMEN DES MESURES ACTUELLES ET DES PRATIQUES

La plupart des mesures adoptées dans les zones de destination mettent l'accent sur la prolongation des permis de travail des migrants temporaires ou saisonniers (par exemple en **Italie**, en **Australie** et en **Nouvelle-Zélande**). En **Chine**, les autorités sont intervenues afin d'empêcher la résiliation des contrats des travailleurs migrants en cas de maladie ou d'adoption de mesures de confinement. **L'Allemagne** a annoncé qu'elle allait assouplir les limitations imposées aux entrées sur son territoire pour les travailleurs agricoles saisonniers. Le **Portugal** a temporairement accordé les droits dont jouissent les citoyens portugais à l'ensemble des migrants et des demandeurs d'asile, ce qui leur permet d'avoir accès au système de santé. Cependant, les mesures de régularisation des migrants ou de prolongation des permis temporaires de travail sont jusqu'à présent rares.⁶

Les mécanismes qui visent à faire coïncider l'offre en main-d'œuvre à la demande dans le secteur agricole (par exemple en **Allemagne** ou en **France**) ne ciblent pas expressément les migrants. Les migrants qui vivent dans ces pays pourraient cependant en tirer parti s'ils reçoivent un soutien adéquat (par exemple: communication des informations dans les langues pertinentes, communications adressées aux zones rurales, aide aux migrants qui ont un accès limité à internet).

Certaines organisations de producteurs, de travailleurs et d'employeurs ont donné des orientations sur les mesures individuelles et de protection à adopter au travail dans le secteur agricole. Ces orientations n'abordent toutefois pas la question des catégories de travailleurs vulnérables ou ni certains contextes spécifiques, comme les zones rurales reculées (caractérisées par exemple par le manque d'accès à l'hygiène, à l'eau et à l'assainissement). De plus, certains sous-secteurs agricoles ne sont que brièvement mentionnés (par exemple mesures à adopter à bord des navires de pêche, sur les marchés alimentaires ou dans les installations de transformation).

À ce jour, peu de pays ont adopté des mesures de riposte – dont mesures de protection sociale –, qui incluent explicitement les travailleurs migrants. Des mesures de protection des revenus de base ont été annoncées dans certains pays, notamment au **Bangladesh**, au **Brésil**, en **Chine**, en **Inde**, en **Italie** ou au **Liban**. Ces mesures, qui s'adressent aux groupes vulnérables, pourraient également concerner les travailleurs migrants.⁷ À Wuhan, les populations migrantes placées en quarantaine et rencontrant des difficultés ont reçu une aide temporaire, de 3 000 yuans (RMB), soit environ 425 USD. Au 13 mars, 5 839 personnes avaient bénéficié de l'enveloppe de 16,1 millions de RMB (environ 2,4 millions d'USD).⁸ Des inquiétudes persistent quant à la prise en compte des migrants sans papier et des migrants qui ne sont pas déclarés ou qui sont embauchés de façon irrégulière. La Chine adopte également des mesures qui favorisent la

⁵ Données provenant de l'équipe spéciale communauté envoi de fonds (*Remittance Community Task Force, RCTF19*), lancée le 24 mars par le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds du FIDA.

⁶ Cet examen repose sur une liste non-exhaustive de mesures collectées au 31 mars 2020.

⁷ FMI. 2020. Policy responses to COVID-19 [«réponses politiques à la covid-19, en ligne]. <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#>

⁸ Banque Mondiale. 2020. Protection sociale et réponse en matière d'emploi à la covid-19: un examen en temps réel des mesures adoptées par les pays [en ligne]. <http://www.ugogentilini.net/wp-content/uploads/2020/03/global-review-of-social-protection-responses-to-COVID-19-2.pdf>

création d'emplois et d'entreprises dans les zones rurales et dans le secteur agricole et qui mentionnent de façon spécifique les migrants.

La situation évolue rapidement et davantage de mesures vont être annoncées et mises en place dans les semaines et les mois à venir. Il faut assurer le suivi de ces mesures qui cibleront ou affecteront les migrants.

RECOMMANDATION CONCERNANT L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

- **Prolonger les permis de travail arrivant à expiration des travailleurs migrants employés dans l'ensemble des sous-secteurs agricoles.** Cette mesure permettra d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre découlant des restrictions des déplacements qui pèsent sur les travailleurs entrants. Les travailleurs qui souhaitent rester n'auront ainsi pas à quitter le pays, ce qui permettra également de réduire le risque de propagation du virus dans d'autres régions à leur retour.
- **Garantir la circulation en toute sécurité des travailleurs agricoles au sein des pays, y compris pendant le confinement, et entre les pays. Accorder exceptionnellement des permis de travail aux travailleurs agricoles saisonniers.** Cette mesure permettra de limiter à un degré minimal les pénuries et de maintenir les services essentiels tout en garantissant le respect des conditions essentielles que sont la sécurité des travailleurs, la surveillance sanitaire et le confinement.
- **Régulariser tous les migrants qui se trouvent sur le territoire et délivrer des permis de travail temporaires à tous.** La régularisation et la délivrance de permis de travail temporaires permettront aux migrants sans papier ou aux migrants qui, dans certains cas, ne peuvent pas travailler (les demandeurs d'asile par exemple), d'avoir accès à l'emploi. Cette mesure permettra ainsi de compenser le manque de travailleurs agricoles saisonniers qui viennent de l'étranger. Elle garantira en outre aux migrants l'accès aux soins de santé, aux services de soutien et aux mesures de protection sociale qui visent à atténuer l'impact socio-économique de l'épidémie de covid-19.
- **Faire coïncider la demande en main-d'œuvre dans secteur agricole et l'offre des travailleurs migrants.** Promouvoir les appels en ligne et toute autre forme de recrutement. Permettre à tous les migrants présents sur le territoire, et en particulier à ceux qui ont perdu leur emploi à la suite de la fermeture des entreprises, de trouver un emploi dans les systèmes agroalimentaires. Promouvoir le dialogue social et la concertation avec les organisations de producteurs afin de mettre en place des mesures spécifiques qui aideront les petits producteurs, les agriculteurs familiaux et les petites et moyennes entreprises agricoles en butte à divers problèmes (par exemple l'accès insuffisant, voire l'absence d'accès, à l'information, aux technologies de l'information et de la communication, ou encore le manque de main-d'œuvre) à combler leurs besoins en recrutement.
- **Garantir la mise en place de mesures sanitaires et de sécurité au travail qui s'appliquent à tous les migrants.** Des équipements de protection individuelle et autres dispositifs connexes doivent être distribués à l'ensemble des travailleurs employés dans les services indispensables, y compris à ceux qui travaillent dans les secteurs agricoles et alimentaires. Veiller à ce que les services d'hygiène et d'assainissement soient fournis. Garantir le respect de la distanciation sociale sur le lieu de travail (par exemple à bord des navires de pêche, dans les exploitations agricoles, sur les marchés aux poissons ou agricoles), dans les logements pour travailleurs migrants agricoles (quand c'est l'employeur ou l'État qui les fournit) et sur les moyens de transport empruntés pour se rendre dans les champs ou sur les lieux de travail dans les zones rurales reculées. Les campagnes d'information et de sensibilisation sur la manière de se protéger et de protéger autrui contre le risque d'infection doivent être disponibles dans différentes langues. Tous les travailleurs migrants

doivent pouvoir consulter et comprendre les moyens de communication et les formats utilisés.

- **Garantir l'inclusion de l'ensemble des migrants à la réponse apportée à la pandémie et aux mesures adoptées qui visent à atténuer la récession économique entraînée par la covid-19, quelle qu'en soit la situation migratoire ou professionnelle.** Les migrants doivent pouvoir avoir accès aux mesures de prévention et de détection et aux traitements⁹. Les mesures de protection sociale, de continuité des revenus et de maintien dans l'emploi doivent être élargies de telle sorte qu'elles s'étendent à l'ensemble des populations vulnérables, y compris au profit des migrants. Une attention particulière doit être accordée aux sous-groupes les plus vulnérables, parmi lesquels les femmes, les jeunes et les enfants (y compris avec la mise en place de services de garde pour les migrants qui travaillent dans les services indispensables), les travailleurs migrants plus âgés présentant plusieurs comorbidités (tels que le VIH/sida, la tuberculose, le diabète, le handicap), les travailleurs dépourvus de toute protection, les travailleurs indépendants, les personnes travaillant dans une entreprise familiale, les travailleurs occasionnels, saisonniers, non déclarés, et les travailleurs qui travaillent de manière intermittente dans le sous-secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les mesures fiscales et financières limitées dans le temps doivent être élargies aux micros, petites et moyennes entreprises appartenant à des migrants dans tous les sous-secteurs agricoles.

LE RÔLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Dans cette crise, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) peut jouer un rôle de défense des droits des migrants qui travaillent dans les systèmes agricoles et alimentaires. L'Organisation peut faire entendre les voix des sous-groupes les plus vulnérables et les plus à risque.

La FAO continuera de cartographier et d'analyser les réponses politiques et programmatiques apportées à la covid-19. Elle analysera l'incidence de ces mesures sur les travailleurs migrants qui vivent ou qui sont originaires de zones rurales et/ou qui travaillent dans les sous-secteurs agricoles et alimentaires. Les conséquences sur les familles restées dans les zones d'origine seront aussi examinées.

La FAO peut apporter son concours en partageant les enseignements à retenir. Elle peut aussi aider les gouvernements à prendre en compte les travailleurs agricoles migrants dans les réponses politiques et programmatiques qu'ils comptent apporter à la covid-19. Ces réponses doivent prendre en considération les besoins propres à chacun et qui sont fondés sur le sexe, l'âge et la situation matrimoniale, migratoire et professionnelle.

La FAO prêtera son expertise technique afin de concevoir des projets et des programmes qui ciblent les travailleurs migrants agricoles touchés par la pandémie de covid-19, y compris les migrants de retour ou saisonniers et leurs familles restées dans les zones rurales d'origine. La FAO s'engage à protéger les travailleurs migrants dans ses projets, tels que ceux qui prévoient un volet relatif à la formation ou aux moyens de subsistance (par exemple grâce à l'apprentissage virtuel, à la distanciation sociale, à la fourniture de matériel de protection individuelle, à l'accès à l'eau ou à une solution désinfectante, etc.).

La FAO va redoubler d'efforts afin d'agir en coordination avec les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations de la société civile. L'Organisation veillera à ce que des réponses adaptées, détaillées et cohérentes soient mises en place, tant pour parer

⁹ Une attention particulière doit être accordée aux migrants sans papier qui pourraient ne pas signaler la maladie ou ne pas chercher à obtenir un traitement de peur d'être détenus ou placés en quarantaine.

dans l'immédiat à la crise que pour agir à plus long terme. Ces réponses devront tenir dûment compte des travailleurs migrants dans les systèmes agroalimentaires ainsi que de leurs familles dans leurs zones d'origine.

REMERCIEMENTS

Cristina Rapone, spécialiste de l'emploi et des migrations, est l'auteure principale de cette note; Ion Bulgac, du Département du développement économique et social de la FAO, a contribué à sa préparation.

